

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

JUIN 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ville récompensée par

LA MARIANNE

D'OR



SOMMAIRE



ELECTIONS

Pages 4-5



DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pages 6-7



SPORT

Pages 8-9



VIE ASSOCIATIVE

Pages 10-11



SORTIR

Pages 12-13



INFOS LOCALES

Page 14



TPM VOUS INFORME

Page 15



TPM REVISION DU PLU

Pages 16-19



INFOS DU JIS

Page 21



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23

EDITO

Notre ville honorée pour sa politique environnementale raisonnée face à la pression du foncier

A l'automne dernier, notre ville candidait au concours de la Marianne d'Or. Notre dossier ayant particulièrement retenu l'intérêt du jury, c'est ainsi que le 18 mai, lors d'une cérémonie officielle, je représentais la Commune, pour que lui soit décernée la Marianne d'Or 2021 du développement durable, au titre de sa politique environnementale raisonnée face à la pression du foncier.

Outre ses résultats sur le registre de l'exigence de propreté, de gestion des déchets par le tri sélectif, d'entretien de ses espaces verts, et d'utilisation d'énergies renouvelables pour ses besoins, le jury a en effet été sensible à la politique municipale mise en œuvre en terme d'aménagement du territoire.

Il s'agit notamment du maillage progressif du territoire communal par les pistes cyclables, de la création d'une zone horticole de 14 hectares quartier de La Bastidette, de la réalisation du Parc du Béal, véritable poumon vert de 19 000 m² en cœur de ville, ou du Parc pour enfants de l'Eolienne au sein du hameau de La Moutonne.

Soulignons également que ces orientations ont été rendues possibles par les aides financières apportées par le Conseil Départemental et son Président Marc GIRAUD, également notre Conseiller Départemental. Sans oublier, l'appui de notre Métropole Toulon Provence Méditerranée, et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette distinction est pourtant paradoxale, et révèle au grand jour les injonctions contradictoires de l'Etat. D'un côté, il pénalise financièrement la Commune pour sa politique en matière d'urbanisme, et de l'autre, celle-ci est récompensée pour sa politique environnementale raisonnée face à la pression du foncier !

Soyez fiers de votre ville, et soyez assurés que rien n'entravera la volonté de notre équipe, de préserver le bien commun que constitue notre cadre de vie à La Crau.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Président du Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Var





UN PRIX PRESTIGIEUX POUR LA VILLE DE LA CRAU

La Ville de La Crau figure au palmarès 2021 de la Marianne d'Or du Développement Durable et se voit ainsi récompensée pour sa politique environnementale raisonnée face à la pression du foncier particulièrement importante dans notre zone géographique.

Un concours pour encourager et mettre en valeur les initiatives locales performantes

Le concours de la Marianne d'Or a été créé en 1984 par l'ancien Président Edgar FAURE et le journaliste Alain TRAMPOGLIERI, afin de promouvoir et distinguer les solutions locales et novatrices. Année après année, son palmarès affiche les réalités du terrain et s'impose comme la vitrine des bonnes pratiques et des valeurs citoyennes. Depuis 2008, le concours s'est diversifié en ouvrant une promotion exceptionnelle et utile des « Marianne d'Or du Développement Durable », afin d'honorer les actions de proximité exemplaires dans ce domaine. C'est ce dernier prix qui a donc été décerné à la Ville de La Crau.

Un dossier de candidature présenté en novembre 2020

Sollicitée pour participer à ce concours en fin d'année 2020, la Ville a présenté un dossier de candidature solide. En effet, celui-ci fait non seulement l'inventaire de l'ensemble des actions mises en œuvre en matière environnementale (propreté, gestion des déchets et des espaces

verts, maîtrise de la consommation énergétique, recours aux énergies renouvelables, etc.), mais encore souligne la volonté de l'équipe municipale de préserver absolument l'identité, le cadre de vie et le terroir de notre « ville à la campagne » par une politique d'aménagement du territoire raisonnée et avant tout soucieuse du bien-être de chacun, avec notamment la réalisation du Parc du Béal, du Parc de l'Eolienne et la valorisation de notre patrimoine urbain et paysager.

Une cérémonie officielle à Paris

A l'invitation du jury, Christian SIMON, Maire de La Crau, s'est rendu à Paris le 18 mai dernier pour recevoir la Marianne d'Or en mains propres. La cérémonie officielle s'est déroulée dans le cadre majestueux des salons du Grand Hôtel de l'Opéra. Alain TRAMPOGLIERI, co-fondateur et Secrétaire Général du concours a tenu tout particulièrement à cette occasion à saluer le réel dévouement de tous les élus au service de l'intérêt général, de leurs administrés et de leurs territoires.

Dans ce contexte particulier de crise sanitaire, il les a également remerciés d'avoir été des acteurs majeurs aux côtés de l'Etat en ayant si bien su apporter des solutions concrètes, réactives et adaptées aux exigences et besoins des citoyens.

Christian SIMON reçoit le trophée des mains d'Alain TRAMPOGLIERI, co-fondateur et Secrétaire Général du concours





Patricia ARNOULD
Adjointe au Maire déléguée
à l'Etat Civil et aux Elections

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 20 ET 27 JUIN 2021

Initialement prévues en mars 2021, les élections départementales et régionales ont été reportées en juin en raison de la pandémie de Covid-19. Elles se dérouleront simultanément les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Un double scrutin

Les électeurs sont donc appelés à voter pour désigner à la fois les conseillers départementaux et les conseillers régionaux.

✓ **Les conseillers départementaux** sont également élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme femme-homme est élu au scrutin majoritaire. Pour rappel, **la Ville de La Crau est chef-lieu du canton n°2 du Var**, comprenant également les communes de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Le Rayol Canadel et une partie de la commune d'Hyères, pour une population d'environ 47 000 habitants.

✓ **Les conseillers régionaux** sont élus pour une durée de 6 ans, au scrutin de liste selon un système combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Attention ! Certains sites de bureaux de vote seront modifiés

La tenue de ce double scrutin nécessite le dédoublement de chaque bureau de vote. Chaque électeur votera ainsi dans son bureau d'affectation pour les élections départementales, puis dans un bureau « bis » pour les élections régionales, ceci afin de bien différencier les deux scrutins. Compte tenu des contraintes liées à ce dédoublement ainsi que celles imposées par le protocole sanitaire rigoureux à mettre en œuvre, certains bureaux de vote ont dû être déplacés.

Pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, la répartition des bureaux de vote sera donc exceptionnellement la suivante :

Sites	Bureaux de vote
Hôtel de Ville <i>Boulevard de la République</i>	Bureau 1
Foyer des Anciens <i>Place Félix Reynaud, derrière la Caisse d'Epargne</i>	Bureau 2
Ecole Jean Aicard <i>Parking Maréchal de Tassigny, à proximité de l'Office de Tourisme</i>	Bureaux 3, 4 et 6
Ecole Jules Audibert <i>Avenue du 8 mai 1945, en face le Cimetière Central</i>	Bureau 5
Ecole Jules Ferry – La Moutonne <i>Vieux Chemin d'Hyères, à proximité du Complexe Sportif de l'Estagnol</i>	Bureaux 7, 8 et 9
Espace Culturel Jean-Paul Maurric <i>Chemin du Moulin Premier</i>	Bureaux 10, 11, 12 et 13
Centre de Loisirs des Arquets <i>Chemin des Grenaches</i>	Bureaux 14, 15 et 16

Tous les électeurs concernés par un changement de site de vote ont été destinataires d'un courrier d'information.

Les conditions de vote

Seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales avant le 14 mai 2021 pourront participer aux scrutins. Pour cela, ils devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo le jour du vote (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...). Les cartes d'électeur utilisées pour les dernières élections municipales restent valables.

Concernant les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans au plus tard la veille du scrutin, ceux-ci ont automatiquement été inscrits sur les listes électorales. S'ils n'ont reçu aucun courrier leur notifiant cette inscription, il leur est recommandé de se rapprocher au plus vite du Service des Elections.

Vous ne savez pas si vous êtes bien électeur sur la commune ? Vous ne vous rappelez plus de votre bureau de vote ?... Vous pouvez contacter le Service Elections au 04.94.01.56.80 ou vous rendre sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Elections » et utiliser le service en ligne « Interroger sa situation électorale ».





Le vote par procuration

En cas d'absence ou d'impossibilité de vous déplacer les 20 et 27 juin, vous pouvez voter par procuration. Afin de faciliter vos démarches, vous avez désormais la possibilité d'établir votre procuration via le nouveau télé-service « Maprocuration » (voir ci-dessous).

Gagnez du temps, faites votre e-procuration directement en ligne sur le site internet : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

ou scannez ce QR-code (simple appareil photo de votre smartphone)



Comment ça marche ?



Avantages :

- rapide à effectuer : formulaire pré-rempli en ligne
- rapide à vérifier en gendarmerie
- information par mail à chaque étape jusqu'à validation en mairie

La procédure « papier » d'établissement de procuration reste bien évidemment possible. Cette dernière peut s'effectuer suivant 2 modalités :

- ✓ imprimer et compléter le formulaire en ligne sur site internet www.service-public.fr, puis le remettre avec un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal d'instance,
- ✓ vous rendre directement dans les lieux cités ci-dessus avec votre pièce d'identité, et remplir le formulaire sur place.

Quelle que soit la modalité choisie, nous vous conseillons d'effectuer votre démarche au plus tôt. Compte tenu des délais d'instruction, et éventuellement d'acheminement, il est en effet possible, en cas de demande tardive, que votre mandataire ne puisse finalement pas voter à votre place...

A noter

Le vote par procuration fait l'objet de dispositions particulières pour ces élections départementales et régionales. Ainsi, au vu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, chaque mandataire pourra exceptionnellement disposer de 2 procurations établies en France. Cela signifie qu'un électeur pourra être désigné par 2 personnes différentes pour voter à leur place lors de ces 2 scrutins. Précisons d'ailleurs que toute procuration sera valable à la fois pour les élections départementales et régionales.

PERMANENCES DE LA GENDARMERIE EN MAIRIE

Afin de faciliter vos démarches, la Gendarmerie d'Hyères prévoit 3 permanences en Mairie pour l'établissement des procurations :

- ✓ Lundi 7 juin 2021, de 8h30 à 11h30
- ✓ Lundi 14 juin 2021, de 14h30 à 17h
- ✓ Mercredi 16 juin, de 8h30 à 11h30

ELECTIONS

Les mesures et gestes barrières lors des opérations de vote

Les bureaux de vote seront mis en place dans le strict respect du protocole sanitaire : distanciation, mise à disposition de gel hydroalcoolique et d'équipements de protection, signalétique adaptée, etc.

Voici, pour rappel, les bons gestes à adopter :

POUR VOTER, LES BONS GESTES À ADOPTER



Utiliser la file d'attente prioritaire si l'on est une personne vulnérable



Porter obligatoirement un masque



Se laver les mains en entrant dans le bureau de vote et en le quittant



Rester à distance raisonnable des autres électeurs



Éviter tout contact physique avec d'autres personnes

Pour toute information ou question, vous pouvez contacter le Service Elections au 04.94.01.56.80



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés



LA CRÊPIÈRE

Suite à l'appel d'offres lancé par la Ville de La Crau, Gérald et Sophie PIRO ont installé leur food-truck « La Crêpière » au Parc du Béal. Ils bénéficient d'un emplacement prévu à cet effet lors de l'extension du parc, accessible à la fois par le parc lui-même et directement par l'extérieur, au niveau de la Rue du Chenin. Le stand sera présent le mercredi et en fin de semaine, ainsi que les jours fériés et pendant toute la durée des vacances scolaires. Produits sucrés et salés sont à la carte : crêpes, churros, gaufres et beignets, mais aussi plats du jour, salades, pasta box, hot-dogs et croque-monsieur, sans oublier boissons, cafés et chocolats. Une terrasse est également à votre disposition pour manger sur place. Enfin, Gérald et Sophie proposent des formules spéciales pour fêter l'anniversaire de vos enfants, avec crêpes à volonté !

Ouvert le mercredi, vendredi et samedi de 11h à la fermeture du parc, et le dimanche de 14h à la fermeture (+ les jours fériés et vacances scolaires)

Parc du Béal, côté Rue du Chenin

Tel : 06.12.34.64.78

Mail : lacrepiere@laposte.net

Facebook : La Crêpière



SUN PIZZA : Changement de propriétaire

Aurélié GRANET a repris cet emplacement de vente de pizzas situé à La Moutonne, le 1^{er} janvier 2021. Dans sa caravane complètement relookée par le graphiste Daddy TWOER, elle vous propose une nouvelle carte comprenant un large choix de pizzas, à base de tomate ou de crème, ainsi qu'un menu spécial Kids. Aurélié n'utilise que des produits frais et cuisine elle-même les légumes nécessaires pour ses recettes. Certains aliments, de type roquette, jambon cru, magrets, saumon fumé ou copeaux de parmesan, ne sont par ailleurs rajoutés qu'après cuisson, afin qu'ils puissent conserver toute leur saveur. Boissons, cafés et barres chocolatées complètent l'offre de vente, et une terrasse est à votre disposition si vous souhaitez consommer sur place.

Vente à emporter ou à consommer sur place, 7 jours sur 7 jusqu'en septembre, puis du mardi au dimanche, de 17h à 21h minimum.
Rond-point du Parc de La Moutonne (Boule fleurie) - La Moutonne - Tel : 06.84.07.77.63 - Facebook : Sun Pizza



Ouvert du lundi au samedi, de 6h à 20h et le dimanche, de 7h30 à 13h et de 16h à 19h

33 Avenue Lieutenant Jean Toucas

Tel : 04.94.66.70.87

Facebook / Instagram : LaCivette Crauroise



Après une première carrière dans le commerce et l'immobilier, Marie DE BOYER D'EGUILLES et Brice CASSARD se sont lancés dans la création d'entreprise et la production de compléments alimentaires sous forme de Gummies. Les deux craurois sont végans et souhaitaient avant tout proposer une gamme 100% végétale et naturelle. Ils sont également partis du constat que les compléments se présentent souvent sous forme de médicaments, peu goûteux et n'incitent pas vraiment à aller jusqu'au bout de la cure !... Ils se sont donc entourés d'un comité scientifique composé notamment de pharmaciens, de médecins et de naturopathes locaux pour élaborer leurs formules et ont lancé leurs trois premières gammes en début d'année : immunité, no stress et sommeil. Commercialisées sous le nom de Délicure, ces Gummies sont des gommes fruitées, riches en plantes, vitamines, probiotiques et oligoéléments. Elles sont également véganes, sans gluten et fabriquées en France. D'un format plutôt ludique (elles ressemblent à des bonbons !) et très agréables au goût, elles facilitent la supplémentation. Marie et Brice bénéficient déjà d'environ 130 points de vente, répartis à la fois localement et sur le territoire national. Il s'agit essentiellement de pharmacies et de magasins bio. A La Crau, ils ont été soutenus, dès le départ de leur aventure, par la Pharmacie Quinaud située sur la Place Victor Hugo, et tiennent d'ailleurs tout particulièrement à remercier Mme QUINAUD pour sa confiance. De nouvelles gammes de compléments sont actuellement en cours de développement et rejoindront les trois cures déjà en vente. Vous pourrez bien évidemment les retrouver et les commander sur le site de la marque : www.delicure.co.

Mail : contact@delicure.co - Site internet : www.delicure.co
Facebook / Instagram / Tik Tok : @delicure

LE POINT SUR...

LES MURS DE CLÔTURE NON ENDUITS

La qualité de vie est un axe prioritaire de la politique menée par la Ville. L'embellissement de nos quartiers contribue ainsi au « bien-vivre » à La Crau et à l'attractivité de notre commune.

Dans ce cadre, il est regrettable de constater que de nombreux murs de clôture édifiés autour des maisons d'habitation, que ce soit au cœur de la ville, ou dans les secteurs périphériques, demeurent inachevés et sans enduit, ceci parfois pendant plusieurs années. Ces murs bruts faits de béton ou de parpaings sont tout à fait disgracieux et inesthétiques, à tel point qu'ils peuvent être assimilés à une véritable atteinte à leur cadre de vie par les riverains concernés.

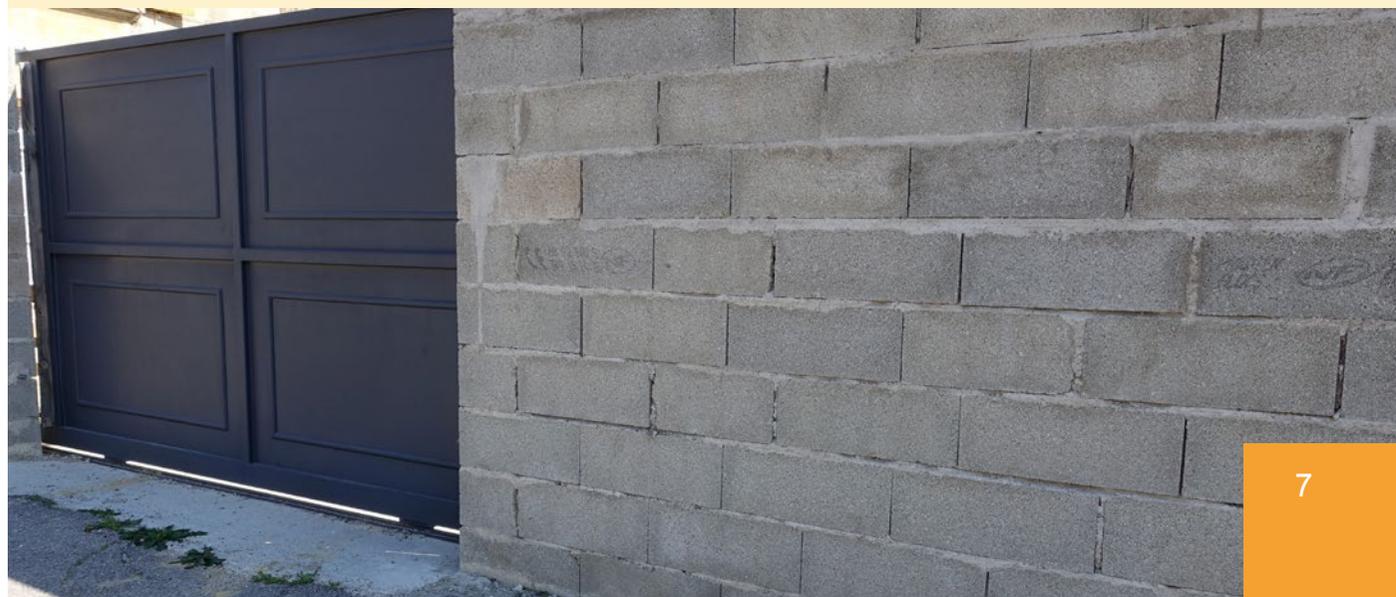
Pour rappel, l'édification ou la modification de la clôture d'une propriété nécessite une autorisation d'urba-



Alain ROQUEBRUN
Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux autorisations des droits des sols, au Droit de préemption commercial et à la Sécurité des ERP

nisme visée par la Mairie. Sont alors spécifiés les différentes caractéristiques de l'ouvrage (hauteur, finition, couleur...) avant sa construction. Une fois les travaux achevés dans les délais impartis, l'ouvrage est soumis à délivrance d'une conformité. Dans le cas présent, cette dernière ne peut donc être délivrée si les enduits prévus dans l'autorisation initiale n'ont pas été réalisés.

En conséquence, il est demandé aux propriétaires ne l'ayant encore fait, de bien vouloir procéder aux travaux nécessaires d'achèvement de leur(s) mur(s) d'enceinte. Ils pourront ainsi démontrer leur bonne volonté à participer à un effort collectif d'embellissement de notre ville de même qu'à l'amélioration visuelle de leur environnement immédiat ; et surtout, ils pourront éviter de s'exposer à toute action éventuelle engagée à leur encontre par la commune...





Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie
associative sportives

Pour plus d'infos

Vous trouverez tous les renseignements utiles (détail des activités, horaires, tarifs, modalités d'inscription) sur le site internet www.tpm-natationazur.fr.

Vous pouvez également contacter le 06.89.70.68.18, ou vous rendre directement au Vallon du Soleil, du lundi au vendredi de 17h à 20h, et du mardi au jeudi de 9h à 11h30, en respectant sur place les gestes barrières et les mesures de distanciation en vigueur.

REPRISE DES ACTIVITÉS NATATION ET AQUAGYM PENDANT L'ÉTÉ AU VALLON DU SOLEIL

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la Ligue PACA de la Fédération Française de Natation via l'association Natation Azur et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, des activités natation et aquagym sont proposées **du 14 juin au 31 août 2021**, à La Crau, sur le site du Vallon du Soleil, suivant un protocole sanitaire validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour rappel, l'objectif est de permettre non seulement aux enfants de découvrir et de pratiquer les activités de la natation, mais aussi aux adultes et seniors de pratiquer une activité «sport santé».

Le programme des activités

Apprentissage de la natation

(du 14 juin au 27 août)

Des stages sont proposés à la semaine, du lundi au vendredi de 17h à 17h45 ou de 18h à 18h45, en petits groupes de 8 enfants maximum. Les enfants pourront découvrir le milieu aquatique, se familiariser avec l'eau, s'initier aux premiers déplacements, découvrir les premières techniques de nage.

Perfectionnement enfants

(du 14 juin au 27 août)

Les cours s'adressent aux enfants titulaires du Sauv'nage (1^{er} test de l'école de natation française) ou capables d'effectuer un parcours aquatique en grande profondeur. Ils se déroulent sous forme de stages en séances collectives, d'une ou plusieurs semaines, du lundi au vendredi, de 17h à 17h45 ou de 18h à 18h45. L'objectif est d'apprendre à l'enfant les nages codifiées et de l'amener à nager sur des distances de plus en plus longues dans les différents styles de nage.

Aquagym pour Tous

(du 14 juin au 31 août)

Les séances sont adaptées au niveau du groupe. Elles ont lieu de 18h à 18h45 les mardis et jeudis, et de 19h à 19h45 les lundis, mercredis et jeudis.

Aquagym Senior (du 1^{er} juin au 31 août)

Il s'agit de proposer aux personnes de plus de 55 ans une activité physique adaptée. Ces séances sont gratuites (hors frais de licences/assurance de 35 €) et ont lieu les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 9h45.

Aquabike

Vous souhaitez pratiquer une activité physique douce pour vous maintenir en forme et vous muscler harmonieusement ? L'aquabike va répondre à vos attentes. Il n'est pas nécessaire de savoir nager pour pratiquer. L'aquabike est accessible à tous et les séances ont lieu le lundi, mercredi et vendredi de 18h à 18h45, et le mardi, mercredi et jeudi de 19h à 19h45 (réservation et port de chaussons conseillés).

Stage aquaphobie pour adultes

Initiation ou perfectionnement (sur demande)

Organisés en petits groupes de 4 à 8 personnes, ces stages vous permettent d'apprendre à vous sentir en confiance et en toute sécurité dans l'eau ou de vous perfectionner dans les nages codifiées. Les stages sont mis en place selon la demande.

Natation Famille

(sous réserve des mesures gouvernementales en vigueur)

Cette activité permet aux parents et aux enfants de pratiquer la natation ensemble tout en bénéficiant des conseils de maîtres-nageurs. Les séances sont proposées tous les samedis, de 10h à 17h.

Prévention noyade

Dispositif qui s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans peu à l'aise dans l'eau. Ces enfants devront être accompagnés dans l'eau par un parent. Deux cycles sont proposés : du 14 juin au 16 juillet et du 19 juillet au 20 août, à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine.

NATIONAL DE LA CRAU AU JEU PROVENÇAL : Appel aux hébergeurs !

Organisé depuis 2017 par la Boule Fleurie Crauroise, le National de La Crau rencontre un succès incontestable et surtout de plus en plus important. Il réunissait 162 triplettes pour sa 1^{ère} édition et en accueillait 252 l'année dernière. Les participants font le déplacement de toutes les régions de France et ont bien évidemment besoin de trouver un hébergement sur place pour la durée du concours.

Cet été, le National aura lieu du samedi 31 juillet lundi 2 août.

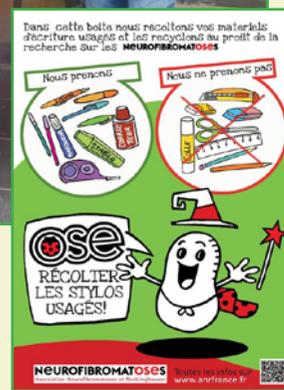
La Boule Fleurie Crauroise recherche donc des possibilités d'hébergements à proposer aux participants, telles que gîtes, chambres d'hôtes, meublés, etc.

N'hésitez pas à faire part au club de vos propositions et disponibilités !

Contacts : 06.06.41.81.21
ou boulefluriecrauroise@gmail.com



Remise des boîtes de collecte par l'USCC à Anne FRASQUET, responsable de l'agence du Crédit Agricole de La Crau, partenaire de l'opération



L'USCC FOOT COLLECTE VOS STYLOS USAGÉS POUR AIDER LA RECHERCHE !

L'Union Sportive Carqueiranne-La Crau s'engage dans une action solidaire de collecte de stylos usagés. Le club souhaite ainsi soutenir l'association Neurofibromatoses et Recklinghausen et participer à la lutte contre les neurofibromatoses, maladies génétiques neurologiques rares se manifestant notamment par le développement de tumeurs (les neurofibromes) sur le corps et à l'intérieur du corps.

Concrètement, l'USCC propose de récupérer vos stylos et matériels d'écriture usagés, tels que stylos à billes, feutres, porte-mines, stylos plume, effaceurs, correcteurs, marqueurs, surligneurs, etc. Seuls les crayons en bois, crayons de couleur et tubes de colle ne sont pas acceptés. Des boîtes dédiées sont à votre disposition dans différents points de collecte (voir liste ci-après). Le matériel collecté sera ensuite recyclé et permettra de participer au financement de la recherche sur ces maladies.

Alors ne jetez pas vos vieux stylos, donnez-les à l'USCC jusqu'au 4 juillet 2021 !

Vous trouverez des boîtes de collecte aux endroits suivants :

- ✓ A La Crau : Hôtel de Ville, Crédit Agricole, stade du Parc des Sports Palazy et stade du Complexe Sportif de l'Estagnol
- ✓ A Carqueiranne : Centre Communal d'Action Sociale, Médiathèque, Centre de Loisirs

Infos et contact USCC :

Frédéric BAUMAN, Référent du Programme Educatif Fédéral, au 07.50.21.88.98

Infos sur les neurofibromatoses : www.anrfrance.fr

AIDEZ-LES !

Vivez une aventure humaine en favorisant le destin sportif d'un jeune talent du cyclisme sur piste

La préparation pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et pour ceux de Los Angeles 2028 a déjà débuté. Les territoires d'outre-mer regorgent d'athlètes aux qualités exceptionnelles, tous sports confondus. Le Pôle France Jeune Ultra-Marin (PFJUM) est né en 2019 de cette opportunité d'accompagner l'évolution de ces jeunes athlètes cyclistes à fort potentiel, au sein d'une structure d'Excellence reconnue par le Ministère des Sports, dans la perspective de favoriser leur accession au collectif Equipe de France. Le PFJUM est basé à Hyères, sur le Vélodrome Toulon-Provence-Méditerranée.

Pour la 3^{ème} promotion, plusieurs coureurs entreront en piste à la rentrée scolaire de septembre 2021. Il s'agira de jeunes garçons ou filles de 15 à 18 ans, originaires des régions ultra-marines, recruté(e)s pour leurs qualités physiques et leur motivation à vivre le rythme du double projet scolaire et sportif de haut niveau. En semaine, ils seront

internes au Lycée Costebelle à Hyères. Pour tous les week-ends et vacances scolaires, le PFJUM recherche dès maintenant des familles d'accueil à proximité pour héberger un(e) ou plusieurs athlètes. Cet accueil fait l'objet d'une convention tripartite avec la fédération Française de Cyclisme et d'un versement d'une indemnité mensuelle.

Au travers de ce projet, il vous est donc proposé de vivre en coulisses cette aventure unique et d'être acteur de la réussite sportive d'une révélation du PFJUM, peut-être future médaillée olympique...

INFOS

Pour obtenir de plus amples renseignements, connaître les modalités et les indemnités proposées pour l'accueil d'un(e) de ces jeunes, contactez dès maintenant François LAMIRAUD : f.lamiraud@ffc.fr - 06.62.37.91.12



Marie-Ange BUTTIGIEG
Conseillère Municipale déléguée
aux actions et à la vie associative
à vocation caritative et sanitaire



ZOOM SUR ...

LE P'TIT VÉLO ROUGE

Relever des défis sportifs afin de récolter des fonds pour la recherche médicale pédiatrique, tel est l'objectif de l'association « Le p'tit vélo rouge ».

Cette association a en fait été créée par Gwendoline COMBY et Pascal LELIEVRE, sous l'impulsion de leur fils Thomas. Agé de 13 ans, il est passionné de vélo et sait malheureusement déjà fort bien que la maladie peut toucher même les plus petits. Son petit frère Lucas a en effet succombé à un cancer à l'âge de 4 ans, après 16 mois de combat. Thomas n'avait que 8 ans au moment où le terrible diagnostic est tombé. Il a très vite compris tout l'enjeu des traitements et a su soutenir son frère ainsi que ses parents.

Le p'tit vélo rouge, pourquoi ce nom ?

Le rouge était la couleur préférée de Lucas et le vélo est la grande passion de Thomas. Comme le dit sa maman, il vit vélo, respire vélo, parle vélo, pense vélo... Et puis c'est un fait : dans la famille LELIEVRE-COMBY, ce « p'tit vélo » tourne en permanence dans la tête ! Plein d'idées, de réflexions fusent en permanence ! Enfin, pour l'analogie, en vélo si on n'avance pas, on tombe, et cette famille le vérifie chaque jour depuis la maladie de Lucas.

Des défis sportifs pour sensibiliser le public et lever des fonds

Thomas a certes été profondément affecté par la maladie de son frère, mais il connaît également un enfant atteint de mucoviscidose, un jeune qui souffre d'une maladie cardiaque et d'autres enfants ou ados atteints de différents troubles. C'est ainsi qu'a germé l'idée de relever des défis sportifs, afin non seulement de sensibiliser le plus grand monde au sujet des maladies pédiatriques, mais encore de récolter des fonds permettant d'aider à financer la recherche médicale sur ces maladies. Il faut ainsi savoir qu'à l'heure actuelle, les enfants malades sont les oubliés de la recherche. Seuls 3% du budget total dévolu à la recherche sur le cancer est consacré aux cancers pédiatriques, alors que 2500 enfants de 0 à 15 ans sont diagnostiqués d'un cancer chaque année, et que pour 500 d'entre eux l'issue est fatale, ce qui représente 20 classes d'école. De

plus, le manque de traitements dédiés est dramatique : la majorité des cancers pédiatriques est traitée avec des molécules destinées aux adultes que les médecins essaient d'adapter, ceci alors que les cellules des enfants et leur mode de développement sont très spécifiques.

Un premier défi de taille ! Relier Marseille à Paris en vélo...

Avec le soutien de ses parents, de sa famille et de ses amis, Thomas s'est lancé un premier grand défi. Il s'agit de relier Marseille à Paris en vélo, soit de parcourir une distance de 833 km. Le départ symbolique aura lieu le dimanche 4 juillet à La Timone, hôpital où Lucas a été soigné, et l'arrivée est prévue le samedi 17 juillet à Villejuif, à l'Institut Gustave Roussy qui est le centre de recherches dédié aux tumeurs rabdoïdes, celles précisément dont souffrait Lucas.

Thomas ne sera pas seul tout au long de ce périple. Il sera accompagné en vélo par son grand-oncle André, âgé de 69 ans, et sera suivi par ses parents Gwendoline et Pascal en camping-car. Bien évidemment, l'idée est aussi que tous ceux qui le désirent puissent également participer et les accompagner un bout de chemin, que ce soit pour 10, 20 ou 40 km et pourquoi pas plus !... Vous pouvez également soutenir ce très beau défi en participant à la cagnotte en ligne accessible via la page Facebook de l'association.

De nombreux autres projets à venir

Thomas et ses parents ont d'ores et déjà plusieurs idées à tête pour de prochains défis sportifs : un relai non-stop pendant 24h de coureurs sur le vélodrome d'Hyères, participer à un triathlon, à un marathon, une traversée en bateau, etc. Thomas est ultra motivé, mais il a aussi besoin de soutien pour ne pas s'épuiser. Si vous êtes sensibles à son combat, n'hésitez pas à le rejoindre et à apporter votre contribution et vos idées à l'association « Le p'tit vélo rouge ».

Voici le trajet prévu :

DATE	ETAPE	KM
Dimanche 4 juillet	La Moutonne – Marseille (La Timone) par l'association Les Roues Voilées – Départ fictif de La Timone	0
Lundi 5 juillet	Départ réel : Berre l'Etang – Chateauneuf de Gadagne	69
Mardi 6 juillet	Chateauneuf de Gadagne – Bourg Saint Andéol	71,5
Mercredi 7 juillet	Bourg Saint Andéol – Soyons (à hauteur Porte les Valences)	80
Jeudi 8 juillet	Soyons – Sablons (face à Chanas)	67,5
Vendredi 9 juillet	Sablons – Givors → transfert par véhicule pour visite au CHU de Lyon, puis nouveau transfert vers Villefranche/Saône	38
Samedi 10 juillet	Villefranche/Saône – Tournus	84
Dimanche 11 juillet	Transfert par véhicule → Saint Marcel (Chalons/Saône) – Dijon	78
Lundi 12 juillet	Repos à Dijon	0
Mardi 13 juillet	Dijon – Venarey les Laumes	69
Mercredi 14 juillet	Venarey les Laumes – Vezines	67
Jeudi 15 juillet	Vezines – Piffond (au sud de Sens)	73
Vendredi 16 juillet	Transfert par véhicule : Cheroy – Melun	69
Samedi 17 juillet	Melun – Villejuif + Visite au centre de recherche Gustave Roussy	67
	TOTAL	833
13 jours / 833 kms / 1,5 jours de repos / Moyenne de 72,5 km par jour		

CONTACTS

Tel : 06.23.07.04.86 (Gwendoline COMBY, Présidente de l'association)

Mail : leptitvelorouge@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/leptitvelorouge/>

Instagram : https://www.instagram.com/le_ptit_velo_rouge/

Un parrain prestigieux

Il est à souligner que l'association « Le p'tit vélo rouge » a un parrain de renom en la personne de Christophe LAPORTE, cycliste professionnel depuis 2014, et qui va courir cette année son 7^{ème} Tour de France au sein de l'équipe Cofidis.

Originaire du Var, Christophe LAPORTE a débuté le cyclisme au Vélo Sport Hyérois (VSH) qui est également le club de Thomas.

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN D'ORMESSON

La Bibliothèque a ouvert ses portes en avril 1981, à l'initiative de Jean PIVETEAU, au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie.

Quarante ans plus tard, la Bibliothèque s'est considérablement développée.

Tout d'abord, elle a déménagé en 2013 dans de nouveaux locaux entièrement rénovés et mis à disposition par la Ville. Désormais dénommée « Bibliothèque Jean d'Ormesson », elle propose plus de 12 000 ouvrages sur une surface de 300 m² dédiés à la culture. Elle est aujourd'hui fréquentée par 1 152 lectrices et lecteurs (contre 200 en 2013) et est gérée par une équipe de 10 bénévoles assurant 6 demi-journées d'ouverture par semaine.

Placée depuis sa création sous l'égide du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC) qui a particulièrement œuvré à son développement, elle est devenue, depuis le 1^{er} mai dernier, une associa-

tion à part entière sous le nom de « Bibliothèque Associative Crauroise Jean D'Ormesson » (BACJO), dont la présidence est assurée par Martine PROVENCE, responsable de la Bibliothèque depuis 2014. Cette évolution permettra notamment à la structure de bénéficier d'une autonomie de gestion et de décision au service de ses nombreux adhérents.

Soulignons que ce changement ne modifie absolument pas le fonctionnement de la Bibliothèque. Ainsi, les horaires d'ouverture, les tarifs d'abonnement et de prêts demeurent inchangés. Martine PROVENCE compte toutefois mettre à profit cette plus grande autonomie pour insuffler un nouvel élan à la vie de la Bibliothèque, en veillant tout particulièrement à la qualité de l'accueil, au renouvellement permanent des livres proposés en prêt et à l'achat régulier de nouveautés pour satisfaire au mieux les envies des lectrices et des lecteurs.



Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué à la programmation et vie associative culturelle

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture

- Lundi : 9h-12h et 14h-18h
- Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
- Vendredi : 14h-18h
- Samedi 9h-12h

Contacts

Adresse : 76 Rue Jean Natte (Parking Jean Moulin)
Tél : 04.94.20.50.64
Mail : bibliolacrau@outlook.fr

Retrouvez toutes infos sur le fonctionnement de la Bibliothèque sur son site internet (modalités d'abonnement et de prêts, tarifs, liste mensuelle des nouveautés, actualités, formulaire de contact, etc.) : <https://bibliolacrau.jimdofree.com>





Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué à la programmation et vie associative culturelle



Emmanuel BIELECKI
Conseiller Municipal délégué à la programmation festive et vie associative événementielle

FÊTE DE LA MUSIQUE

LUNDI 21 JUIN

Même si elle s'annonce quelque peu particulière, en raison du contexte sanitaire, cette édition 2021 de la Fête de la Musique est, à n'en pas douter, un rendez-vous attendu par tous ! Après de longs mois difficiles, ce sera en effet l'occasion de célébrer la musique et le premier jour de l'été dans les rues de la ville et sur les terrasses des cafés.

Au moment de l'impression de ce numéro, les conditions d'organisation de même que la programmation sont encore incertaines. La seule certitude est que la Fête de la Musique aura bel et bien lieu à La Crau le lundi 21 juin prochain !...

Infos et programme à venir sur www.villedelacrau.fr et sur la page Facebook de la Ville.



LA CRAU EN FÊTE !

DU 2 AU 4 JUILLET

Programme annoncé sous réserve de l'obtention des autorisations requises et de toute évolution des mesures gouvernementales en lien avec la crise sanitaire

Du 2 au 4 juillet : Fête foraine

De 19h à 1h – Parkings Jean Natte et Jean Moulin

Vendredi 2 juillet :

✓ **Concert de la Lyre**

20h – Place Victor Hugo

✓ **Gala des écoles de danse**

21h30 – Place Félix Reynaud

Avec les écoles crauroises Studio Attitude, Studio Ellena, L'École des Danses et Flash'M Crew.

Samedi 3 juillet :

✓ **Randonnées pédestres et en VTT**

8h – Placette Renaude

Ouvertes à tous, venez visiter La Crau autrement ! En partenariat avec les associations Cro'Rois Team (VTT), les Randonneurs Craurois et Lei Sauto Valat (randonnée pédestre).

Un petit déjeuner sera offert aux participants avant le départ.

11h30 : remise des prix et apéritif.

✓ **Bodega**

12h30 – Place Jean Jaurès

Barbecue géant sur la place, avec la Peña des Dragons en animation musicale. (Payant – sur inscription)

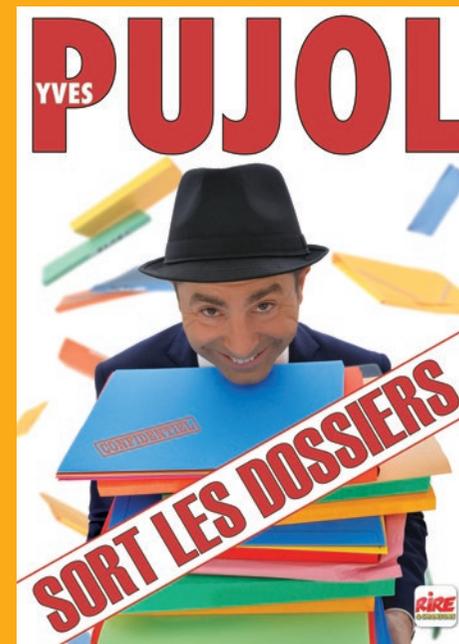
✓ **Concours de boules**

A partir de 9h – Place Félix Reynaud

En partenariat avec La Boule Fleurie Crauroise

✓ **Feu d'artifice NOUVEAU !!!**

22h – Parc du Béal



✓ **Soirée Top 50 avec David GALLI**

22h30 – Place Félix Reynaud

Dimanche 4 juillet :

✓ **Repas du COF (Paëlla)**

et spectacle de Philippe Leroy (sosie de Claude François)

12h30 – Place Reynaud

Payant (18 €) sur réservation à l'Office de Tourisme le jeudi 24 juin et le mardi 29 juin, de 15h à 17h.

Infos : 07.69.34.83.96

✓ **Spectacle « Pujol sort les dossiers »**

21h30 – Place Jean Jaurès

Yves PUJOL met sur la table tous ces petits sujets du quotidien qui nous font rire, sourire ou même hurler parfois. Autant de mots et de maux qui font de ce spectacle, une introspection de nous-mêmes, pleine d'humour, de dérision et surtout d'autodérision. Un univers qui vous sera forcément familier puisque ce n'est pas sa vie qu'il raconte, mais la vôtre...

Infos :

Service Culture et Événementiel – 04.94.01.56.80
Programme détaillé sur www.villedelacrau.fr



THÉÂTRE DANS LA VIGNE

**Du samedi 19
au samedi 26 juin**

**Domaine La Marseillaise
(986 Chemin de La Navarre)**

Accueil du public à 19h - Début des représentations à 20h30

La Compagnie La Crau'k en Scène du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC) vous propose une semaine de représentations théâtrales dans le très beau cadre du Domaine La Marseillaise.

Vous retrouverez notamment au programme de célèbres pièces telles que « Panique au Ministère » de Jean FRANCO et Guillaume MELANIE, « Huit Femmes » de Robert THOMAS, « La Vérité » de Florian ZELLER, « Scènes de mariage » d'Isabeau de R. ou « Fugueuses » de Pierre PALMADE et Guillaume DUTHURON.

Tarif : 22 € (plein tarif), 20 € (tarif réduit) ou 15 € (personnes à mobilité réduite, demandeurs d'emploi et enfants de moins de 12 ans)

Le tarif inclut le spectacle + 1 assiette repas + 1 verre de vin du domaine offert

Infos et réservations : 06.03.17.15.81 ou sur le site www.lacraukenscene.wixsite.com/ccsc sur lequel vous retrouverez également le programme complet.



CÉRÉMONIES



Martine PROVENCE
Conseillère Municipale déléguée
au Protocole, aux commémorations,
aux cérémonies, aux relations
militaires et aux relations culturelles

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

La cérémonie commémorant l'Appel du 18 juin 1940 se tiendra le vendredi 18 juin 2021 devant le Mémorial du Parking Jean Moulin. Rendez-vous est donné à 11h devant l'Hôtel de Ville pour le départ du cortège (si les mesures sanitaires le permettent).

Pour mémoire, l'Appel du 18 Juin est le premier discours prononcé par le Général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940. Il demande aux Français de refuser la défaite et de poursuivre le combat contre l'ennemi. Ce discours est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.

Si les restrictions sanitaires annoncées sont maintenues (pas de rassemblement autorisé de plus de 10 personnes), la cérémonie sera retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Retour sur la cérémonie du 8 mai



INFOS LOCALES

LA MAIRIE RECRUTE !

La Mairie recherche des personnes retraitées ou autre, en vue d'un complément de revenus pour assurer des missions liées aux activités scolaires :

✓ **des surveillants de cantine scolaire**, à raison de 8 heures par semaine en période scolaire (11h30-13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;

✓ **des surveillants de passages piétons**, à raison de 8 heures par semaine en période scolaire (4 fois par jour aux heures d'entrée et sortie des classes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi).
Les candidats pourront être contactés en fonction des besoins, tout au long de l'année scolaire.

Les candidatures sont à adresser avec CV et lettre de motivation, avant le 13 août 2021 à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Boulevard de la République
83260 La Crau



ÉCOLE DE MUSIQUE

Inscriptions en ligne pour la rentrée



L'Ecole de Musique de La Crau vous propose les cours suivants :

✓ **Pour les tout-petits**
Éveil musical pour les 5-6 ans
Initiation musicale (découverte des instruments) pour les 6-7 ans

✓ **Pour les plus grands (dès 7 ans)**
Piano, violon, guitare, basse, sax, flûte, trompette, accordéon, clarinette, batterie, percussions, chant, ateliers chant (à partir de 14 ans), ensemble instrumental, ateliers de musiques actuelles (ados et adultes), ateliers jazz

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site www.musiquelacrau.fr sur lequel vous pourrez aussi retrouver toutes les infos utiles.

Vous avez également la possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'école, en contactant le 04.94.66.05.87.



SEMAINE SANS ECRAN

Pour les élèves de l'école Jean Aicard

Depuis 11 ans, la « Semaine sans écran » est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes aux effets néfastes de la forte consommation d'écrans en tout genre, dans notre vie quotidienne. Smartphone, télé, tablette, ordinateur..., les enfants peuvent passer en moyenne 4h par jour devant un écran et cela a des conséquences sur la santé : problèmes d'endormissement ou de sommeil, problèmes de récupération, de concentration, de vue, etc.

Alain DURAND est Président de l'association crauroise « 3/12 ans » et intervient chaque année auprès du jeune public au travers d'ateliers d'éducation aux médias. Dans le cadre de la « Semaine sans écran », il est intervenu, avec son association, auprès de 45 classes réparties dans 20 écoles différentes de l'aire toulonnaise. A La Crau, il a pu ainsi proposer aux élèves de CM1 et CM2 de l'école Jean Aicard deux ateliers permettant de décrypter le réseau social Tik Tok et le jeu vidéo Fortnite, en leur fournissant tous les outils de bonne compréhension et de bonne utilisation de ces supports très appréciés de cette catégorie d'âge. Bien évidemment, il a également motivé les élèves à relever le défi de la « Semaine sans écran », ou tout au moins à profiter de cette occasion pour essayer de réduire au maximum leur consommation et pourquoi pas découvrir de nouvelles activités...

YANN ARTHUS-BERTRAND S'EXPOSE A TAMARIS

Avec le contexte sanitaire, l'exposition « Legacy, une vie de photographe – réalisateur » de Yann Arthus-Bertrand programmée lors de la dernière édition de l'œil en Seyne du 25 septembre au 10 novembre avait dû fermer prématurément ses portes. La situation sanitaire s'améliorant, **la villa Tamaris a le plaisir de reprogrammer l'évènement, du 12 juin au 29 août**. Tout l'été, vous découvrirez **près de 200 tirages retraçant l'œuvre du grand photographe : la terre vue du ciel, ses premières photos prises au Kenya, les portraits des français des différentes couches professionnelles, les portraits des éleveurs et propriétaires d'animaux**. Au-delà des photos d'une grande beauté, il y a **tous les combats de Yann Arthus-Bertrand et notamment ceux de la préservation de la planète aussi bien dans le domaine de l'écologie que ceux pour sauver son humanité**. Cette exposition invite plus largement à s'interroger sur le rapport à la nature et aux hommes.

Villa Tamaris, centre d'art à La Seyne-sur-Mer : ouvert du mardi au dimanche de 14h30 à 19h.
+ d'infos sur www.metropletpm.fr



RECHARGEZ VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE TPM

La Métropole poursuit son programme de développement de 300 points de recharge pour véhicule électrique. **Le parc de bornes de recharge électrique publiques en exploitation passera dans les prochains mois de 43 à 70 bornes, soit 140 points de charges répartis sur la voirie et dans certains parkings métropolitains**. Depuis son passage en Métropole, TPM est compétente dans ce domaine et a confié le déploiement et l'entretien du réseau au SYMIELEC VAR. À travers son réseau EBORN, une tarification est proposée en fonction des kWh chargés, afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de véhicule électrique à faible capacité de recharge. Comptez environ 2 € de recharge pour une autonomie de 50 à 60 km. Une assistance est disponible 24h/24 et 7j/7, ainsi qu'un site web et une application mobile : connectez-vous sur www.eborn.fr/#-Services. Pour obtenir une carte d'abonné, rendez-vous sur le site <https://moncompte.reseau-eborn.fr/register> depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Contact : 04 23 10 03 50 / contact@reseau-eborn.fr

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) préconise l'augmentation du nombre de bornes de recharges électriques à l'horizon 2025 afin d'encourager les nouvelles formes de mobilité.

Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°5

Enjeux issus du diagnostic

Enjeu n°1 :

Accompagner et maîtriser la croissance démographique

La qualité de vie et la situation privilégiée de La Crau, à l'Est de l'aire toulonnaise, en font une ville attractive à la fois pour des ménages d'actifs mais aussi pour de jeunes retraités en recherche d'une nouvelle offre d'habitat. La Crau contribue à l'accueil et au maintien de la population dans l'espace métropolitain. Toutefois, ces dernières décennies ont vu une croissance soutenue de la population (+2% de croissance moyenne annuelle entre 2012 et 2017). Population multipliée par plus de 2,5 en cinquante ans). Aujourd'hui, il s'agit de faire une pause afin de ne pas mettre en péril la qualité de vie des crauroises et des craurois.

Enjeu n°2 :

Pérenniser, développer et diversifier l'économie locale

La commune de La Crau constitue un pôle d'emploi particulièrement dynamique que la révision du PLU devrait conforter, au moyen de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces à vocation d'activités économiques.

Les emplois agricoles demeurent également essentiels pour la vitalité économique et l'image de marque du territoire. Le maintien de l'activité agricole sur la commune nécessite un confortement des espaces agricoles existants mais également la mise en œuvre de la diversification et de l'innovation dans ce secteur. Le tissu commercial, les services et la construction se développent, favorisés par l'économie résidentielle. Enfin, l'offre en matière de loisirs-tourisme est à conforter.

Enjeu n°3 :

Poursuivre une politique d'équipements ambitieuse

La commune dispose essentiellement d'équipements à vocation locale, nécessaires et suffisants pour son fonctionnement. En matière administrative, les établissements de première importance sont présents. En termes d'équipements scolaires, la commune dispose de structures adaptées implantées à La Crau et à La Moutonne. La

politique de mise à niveau et de développement des équipements publics ou privés sera poursuivie, afin de correspondre aux attentes des populations actuelle et future, participant ainsi à la pérennisation de la qualité de vie locale. En complément, l'implantation de nouveaux équipements d'intérêt communal, métropolitain ou encore départemental pourrait voir le jour.

Enjeu n°4 :

Rechercher un meilleur équilibre du parc de logements

Corollaire de la croissance démographique observée, l'évolution du parc de logements témoigne d'une dynamique significative depuis de nombreuses années (+13% de logements mis sur le marché entre 2012 et 2017. Nombre total de logements multiplié par plus de 3 en cinquante ans). La commune a engagé une politique de diversification de l'offre au cours de la dernière décennie. Toutefois, la part de l'habitat individuel demeure dominante et il conviendrait de conforter cette politique de diversification au profit de l'habitat groupé et collectif, afin d'améliorer l'accessibilité au logement pour tous. En matière de statut d'occupation des résidences principales, l'offre locative est encore insuffisante. Dans ce domaine et malgré un développement significatif (doublement du parc entre 2001 et 2016), le parc locatif social craurois demeure modeste et la collectivité doit poursuivre les actions entreprises en faveur du développement de la mixité sociale dans l'habitat, dans le respect des équilibres locaux.

Enjeu n°5 :

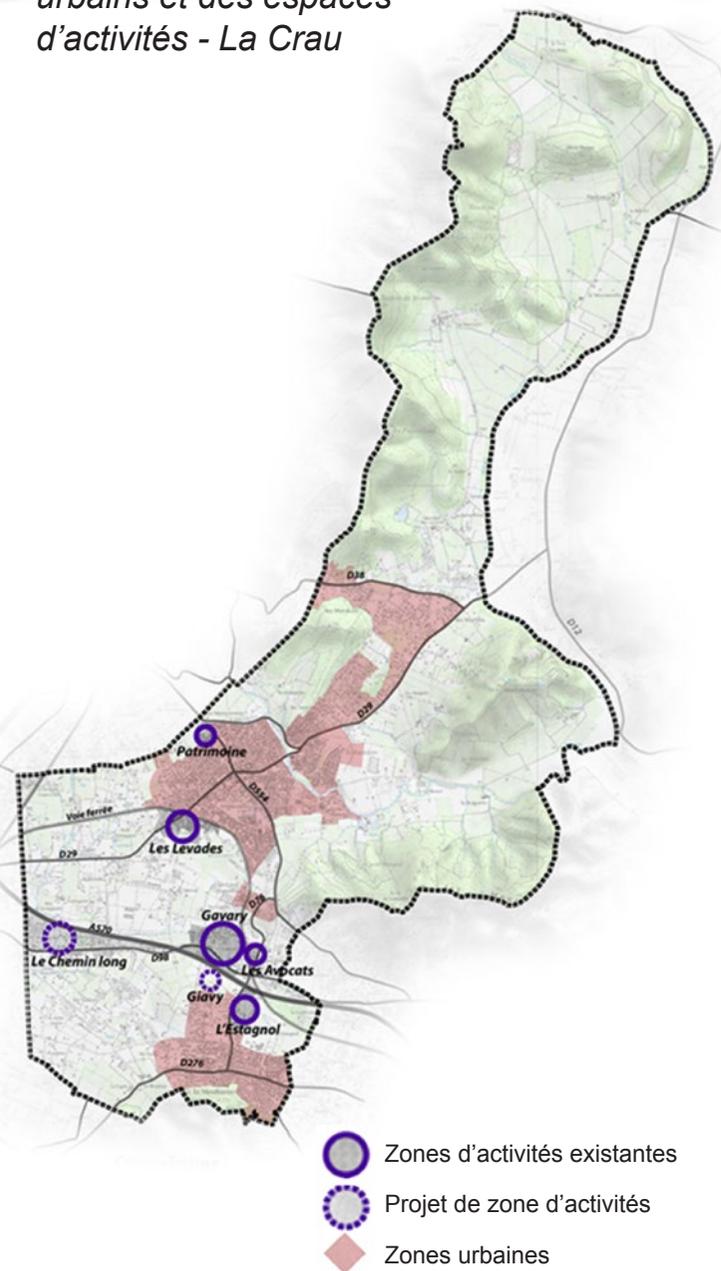
Répondre aux besoins en matière de mobilité

Le territoire craurois bénéficie d'une situation privilégiée, au carrefour ou à proximité directe d'axes de circulation de première importance, non loin de l'aéroport international de Toulon-Hyères. Il est traversé par la voie ferrée Paris-Marseille-Vintimille, la gare de La Crau étant desservie par la ligne de transport express régional (TER) Marseille-Toulon-Hyères. Le réseau des infrastructures routières est conséquent et les déplacements sont majoritairement effectués en voiture individuelle. Pour limiter la pratique du « tout voiture » et ses nuisances (notamment pollution atmosphérique, bruit, sécurité routière), la desserte en transports en commun métropolitains, présente et structurée, doit être développée. Également, les modes actifs (piétons-vélos) sont à promouvoir en développant le maillage des voies cyclables et en limitant le trafic automobile dans le cœur de ville.

Résumé des objectifs à l'issue du diagnostic

- Viser l'équilibre entre une croissance démographique raisonnée et la préservation de notre territoire et de son attractivité.
- Soutenir le tissu économique et développer de nouveaux espaces d'activité.
- Optimiser les services à la population et accueillir de nouveaux équipements publics ou d'intérêt collectif.
- Viser l'équilibre scénario démographique-évolution du parc de logements et favoriser une certaine mixité des formes d'habitat et sociale.
- Adapter nos infrastructures de déplacements, à La Crau et à La Moutonne, pour favoriser les nouveaux modes de déplacement.

Trame des espaces urbains et des espaces d'activités - La Crau



Enjeu et conclusions de l'état initial de l'environnement

Enjeux liés au milieu physique :

- Prise en compte des effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire pour mieux anticiper les risques naturels et sanitaires (exemple : pollution de l'air).
- Préservation des sols agricoles mais aussi « non artificialisés ».
- Mise en valeur de la diversité des paysages, sans pénalisation de l'activité agricole.
- Poursuite de la préservation-valorisation du patrimoine architectural, historique et culturel (exemple : poursuite de la mise en valeur du Béal ou canal Jean Natte en cœur de ville).

Enjeux liés à la nature et à la biodiversité :

- Préservation des milieux identifiés en tant que continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors biologiques), de la composante verte (espaces naturels) et de la composante bleue (cours d'eau, zones humides).
- Protection en particulier des zones humides identifiées par les inventaires naturalistes (l'Estagnol notamment).
- Préservation de la biodiversité dans les jardins et les espaces verts, y compris la « nature en ville ».
- Lutte contre le développement des espèces invasives.

Enjeux liés à la gestion des ressources :

- Protection des ressources en eau dans l'intérêt collectif, par un aménagement du territoire veillant à la préservation de la qualité et de la quantité des masses d'eau souterraines et superficielles.
- Promotion des économies d'énergie dans l'habitat.
- Développement des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- Promotion des énergies renouvelables, dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et patrimoniaux.

Enjeux liés à la gestion des pollutions, des déchets et des nuisances :

- Présence ou mise en place de systèmes d'assainissement collectifs dans les secteurs de développement urbain.
- Gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un schéma directeur.
- Prise en compte des dispositions du PPRi (plan de prévention du risque d'inondation) et des autres risques recensés (naturels et technologiques).
- Choix d'aménagement du territoire contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de polluants.
- Maintien d'un système de collecte et de traitement des déchets en adéquation avec les besoins du territoire.
- Prise en compte des nuisances sonores à proximité des axes bruyants (prescriptions de nature à les réduire).

Résumé des objectifs à l'issue de l'état initial de l'environnement

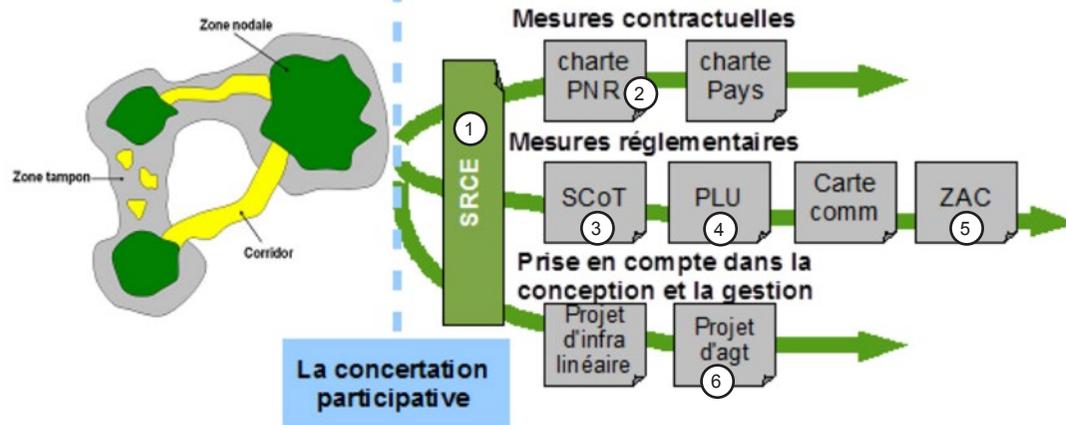
- Améliorer notre environnement et développer des voies vertes (piétons-vélos)
- Favoriser la protection ou la remise en état de la « trame verte et bleue ».
- Améliorer la gestion de nos déchets et la propreté.
- Gérer les ressources naturelles dans les choix d'aménagement du territoire et prendre en compte les nuisances et les risques.
- Poursuivre la réfection et l'embellissement de nos quartiers.



TPM VOUS INFORME...

Diagnostic des continuités écologiques :
les zones importantes pour la biodiversité et les corridors qui les relient

Trame Verte et Bleue :
outil d'aménagement qui se décline aux différents niveaux territoriaux au travers de mesures réglementaires ou contractuelles



Prise en compte de la trame verte et bleue dans la planification territoriale (source : Guide méthodologique : SRCE comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme, www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

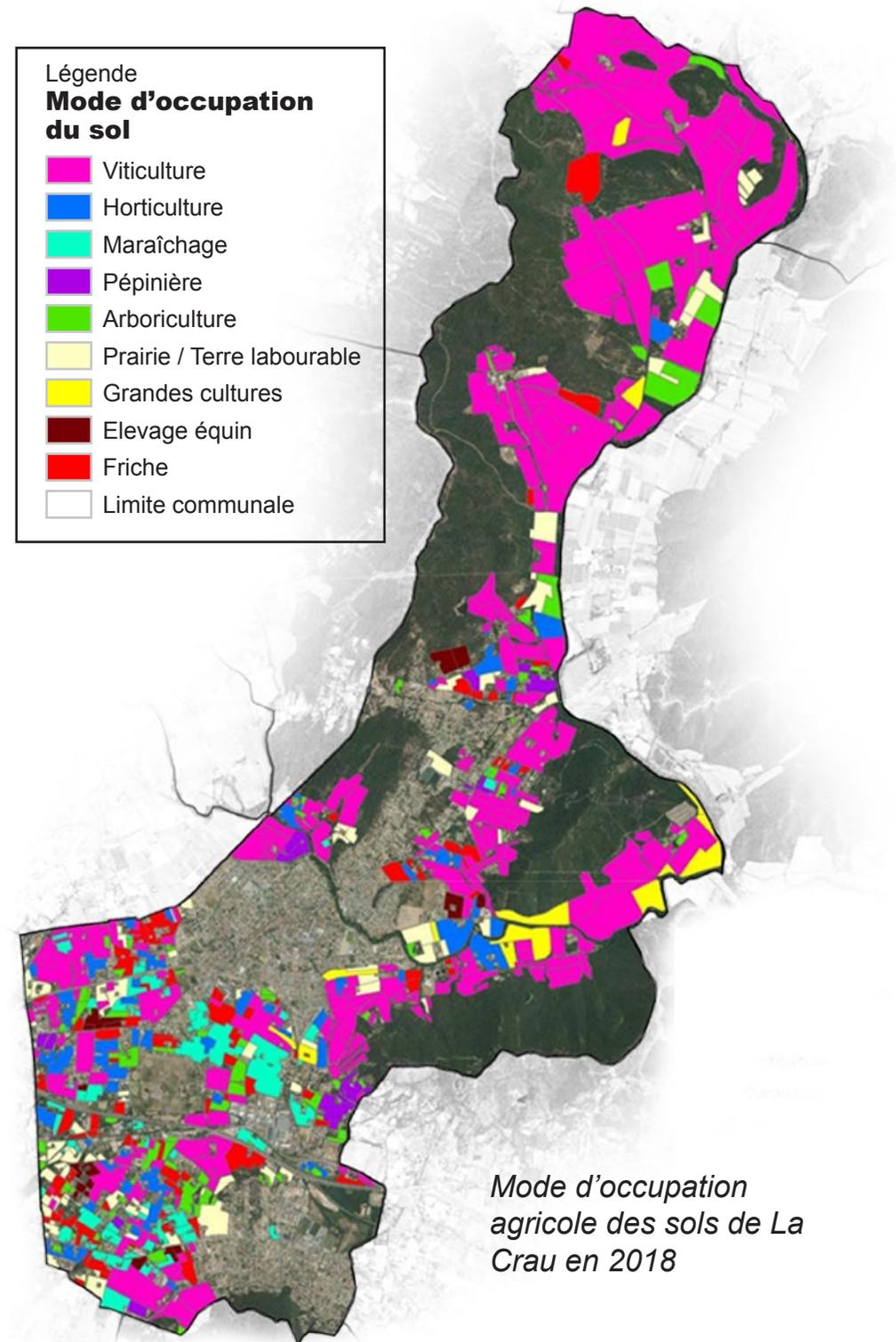
- ① SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- ② PNR = Parc Naturel Régional
- ③ SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale
- ④ PLU = Plan Local d'Urbanisme
- ⑤ ZAC = Zone d'Aménagement Concerté
- ⑥ Agt = Aménagement

Définition de la « trame verte et bleue »

La trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire local, régional et national, qui permette aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, ... En d'autres termes, d'assurer leur survie et de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

(Source : www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

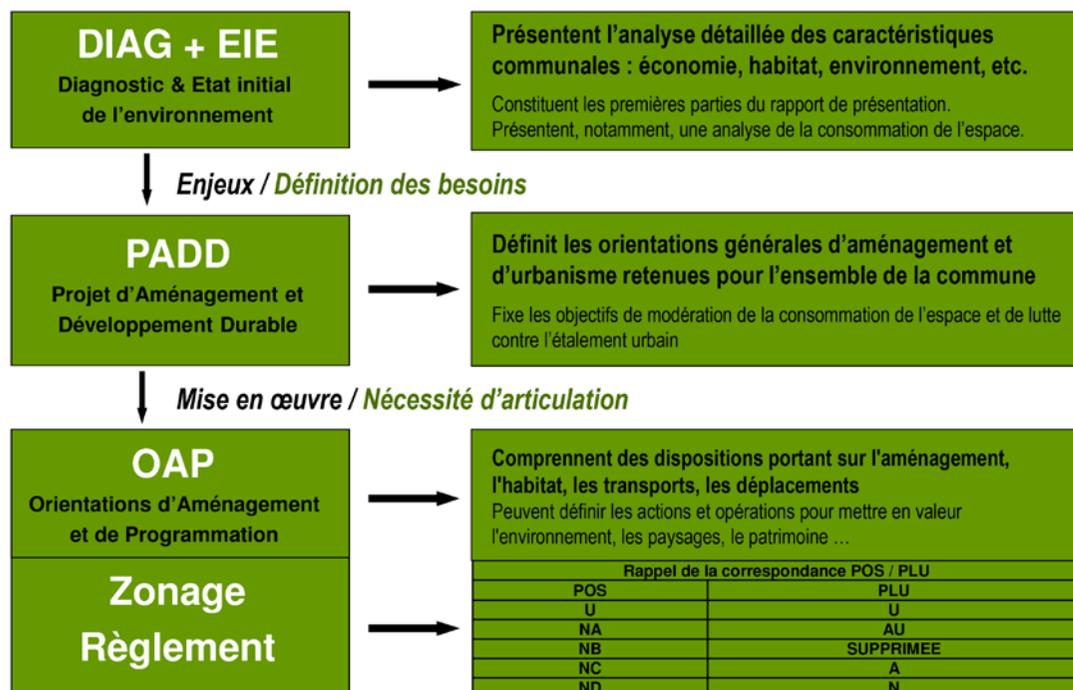


Mode d'occupation agricole des sols de La Crau en 2018

Progression de la révision du PLU

Le tableau qui suit montre les étapes de la révision du PLU. La prochaine phase sera celle de la révision du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La révision du PLU : démarche et contenu



Rappel concertation publique liée à la révision du PLU :

Les articles relatifs à la révision du PLU, parus chaque mois depuis le début de l'année, sont en consultation sur la page internet dédiée à la concertation publique : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
Les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée).

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

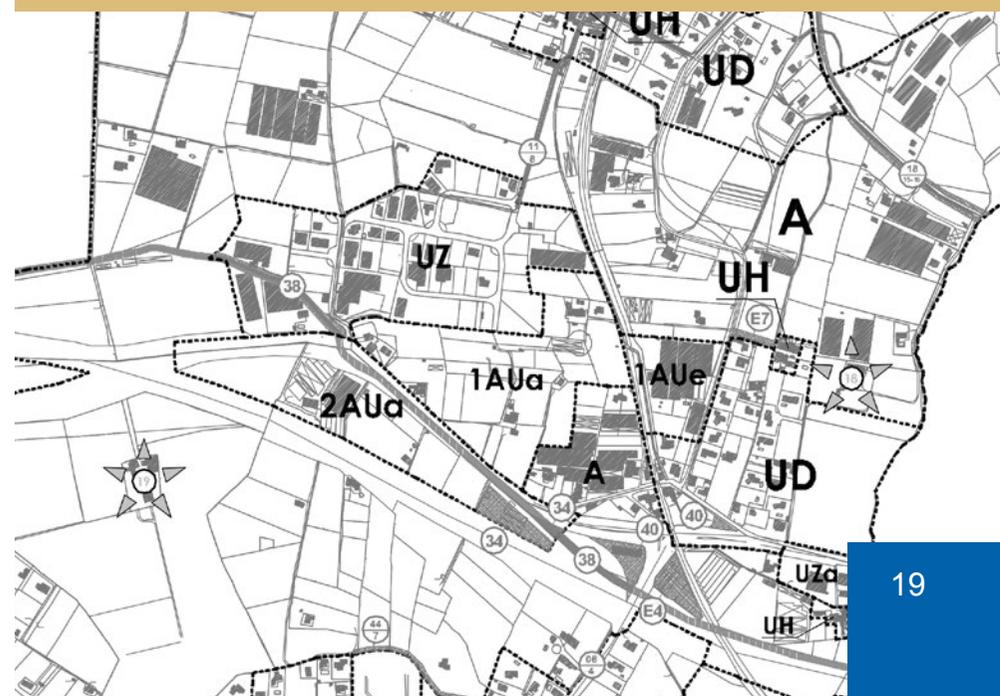
Par arrêté métropolitain en date du 29 avril 2021, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé de prescrire une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la ville de la Crau.

Cette modification simplifiée portera exclusivement sur le secteur classé 1AUe au PLU, au quartier des Avocats et concerne des modifications du règlement d'urbanisme dans le cadre de l'implantation future d'une caserne de gendarmerie, afin notamment de :

- modifier les dispositions relatives aux logements de fonction autorisés pour s'adapter au principe de casernement propre au statut d'une gendarmerie et au référentiel national de la Gendarmerie Nationale.
- autoriser des règles de hauteur différentes pour les infrastructures techniques liées aux constructions nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, notamment pour permettre l'implantation de systèmes de radiocommunication numérique.

Cette procédure de modification simplifiée n'est pas soumise à enquête publique, mais à une simple mise à disposition des documents accompagnée d'un registre permettant de consigner vos observations. Cette mise à disposition interviendra normalement au début du mois de juillet 2021 et vous sera annoncée dans le prochain mensuel municipal. Dès à présent vous pouvez consulter l'arrêté de prescription sur le site internet de la Ville de La Crau à la rubrique destinée au Plan Local d'Urbanisme.

Attention : cette procédure de modification simplifiée n'a pas de lien avec la révision générale conduite par la Métropole.



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Voici déjà un an que, par vos suffrages, vous nous avez réinstallés au conseil municipal de notre commune. A seulement 2 élus, nous ne pouvons pas peser réellement sur les décisions des 31 élus de la majorité ! Mais, comme lors des mandats précédents, nous nous efforçons de défendre nos propositions, mais aussi les idées que vous nous transmettez via notre boîte aux lettres (elle est à votre disposition) et que nous partageons, tout en vous alertant sur ce qui nous semble menacer les intérêts de nos concitoyens.

Reconnaissons que M. le Maire nous a laissé le droit essentiel de libre expression.

Vous le savez, nous restons très attentifs aux décisions budgétaires, pour les comprendre et vous alerter si besoin. C'est ainsi que le mois dernier, nous avons relevé que vos élus (de la majorité) avaient inclus la part départementale dans l'augmentation de 25% de l'impôt foncier. Si ce n'était pas caché (hum !), cela n'était clairement pas exprimé à grand renfort de publicité, il fallait la calculette !

Parfois, on nous interpelle sur nos votes en Conseil Municipal (et c'est très bien). Par exemple pour la nouvelle gendarmerie. Nous avons toujours exprimé notre scepticisme sur l'utilité de son transfert depuis La Bayorre. Si elle est bien à égale distance de La Crau et de La Moutonne, elle n'est pas située au cœur des deux centre-ville, il faudra toujours prendre la voiture ou le bus pour y aller. Les militaires et leurs familles ne seront pas plus proches.

Même attitude pour nos réserves concernant la villa des Tilleuls, achetée (cher) et laissée des années en l'état, ce qui rend plus coûteux les travaux à y faire aujourd'hui.

Alors, faudrait-il nous opposer à toutes les délibérations concernant la gendarmerie ou la villa des Tilleuls ? Quand les décisions sont prises et définitives, on peut voter contre autant que l'on veut ! Mais ce n'est pas notre conception de l'efficacité. Restons plutôt combattifs, crédibles, restons attentifs à l'avancée de ces projets pour vous informer, apportons nos (vos ?) propositions et idées pour qu'au moins notre argent soit maintenant utilisé le mieux possible et apporte un maximum à nos concitoyens.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

MERCREDI 16 JUIN 2021

De 15h à 19h30

Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol à La Moutonne

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com
Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JUIN / JUILLET 2021

ZONES	JUIN	JUILLET
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 7	Lundi 5
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 1 ^{er}	Mardi 6
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 3	Jeudi 1 ^{er}
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 4	Vendredi 2
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 14	Lundi 12
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 8	Mardi 13
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 10	Jeudi 8
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 11	Vendredi 9
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 21	Lundi 19
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 15	Mardi 20
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 17	Jeudi 15
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 18	Vendredi 16
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 28	Lundi 26
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 22	Mardi 27
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 24	Jeudi 22
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 25	Vendredi 23

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

Les infos du



BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé La Garde.....	8,90€
Kiddy Parc :	
Entrée dès 13 ans sans manège..	GRATUIT
Entrée enfant (2-12 ans) avec manège.....	12,00€
Kiddy Parc + Aquafamily :	
Entrée de 2 ans à 64 ans.....	17,60€
Aquafamily :	
Entrée enfant (0,90 à 1m) ou sénior + 65 ans.....	6,40€
Entrée enfant à partir de 1m ou adulte.....	13,60€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES D'ÉTÉ

Du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août 2021

L'été, le JIS propose ses activités aux jeunes de 11 ans et plus (11 ans révolus le premier jour de l'activité)

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles, à l'accueil du JIS ou téléchargeables sur le site internet : www.jis-lacrau.com depuis le **mardi 1^{er} juin**

Pour les moins de 11 ans, nous vous invitons, dès à présent, à consulter le site internet de la Ville de La Crau.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRE, MERCREDIS, VACANCES

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE RENOUELEMENT

disponibles UNIQUEMENT sur le site internet du JIS : www.jis-lacrau.com depuis le **mardi 1^{er} juin**

ATTENTION !

Les dossiers d'inscription et/ou de renouvellement pour les Mercredis de septembre à octobre **ont à retourner impérativement jusqu'au VENDREDI 16 JUILLET 2021**

LE JIS RECRUTE !

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Pour les petites vacances et le péri scolaire (matin, soir et mercredi). Titulaire du BAFD, BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent. Déposez votre C.V et lettre de motivation à l'accueil du JIS : « Espace Pluriel » Bd de la République - 83260 La Crau ou envoyez un mail à : association@jis-lacrau.com

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi et Samedi fermé.
Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

ATTESTATION FISCALE

FRAIS DE GARDE 2020

A demander à l'accueil du JIS par mail : association@jis-lacrau.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Si le calendrier de déconfinement annoncé par le gouvernement est maintenu, l'assemblée générale élective se déroulera en présentiel le :

Lundi 28 juin 2021 à 18h30

Espace Culturel Jean-Paul MAURRIC à La Crau

A cet effet, les adhérents recevront leur convocation par mail (regardez dans vos spam ou contactez le JIS)

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet : www.jis-lacrau.com

ETAT CIVIL

Naissances

Marlo DEROUET
Karel LAUNAI
Maimiti HIOE KIFFER
Evan PELTIER
Mylann MONACO
Sacha FRANCISCO WINTENBERGER
Gina BOCCALETTI
Maël BIDART
Marceau SANCHO
Lynna COSTA
Romane GUELON

Mariages

Benjamin URBAIN et Léa PLANEL
Jean MATTEI et Lisa GIOVANNA

Décès

Jean-Pierre SAINMONT
Alain VAUQUELIN
Colette VIDAL veuve RESSLER
Marthe BODRONE veuve ARMANDO
Rose ARNOUX veuve BRUN
Georges PLUEN
Colette CORTINOVIS veuve MARTINETTI
Joaquim SUANEZ
Françoise LUCIDO veuve PISANI
Eliane SPIGAI épouse LANTELME
Marc LANDI
Monique CLERCK épouse GARDOUX
Ferdinand DI LAZZARO
Marguerite LONGERET veuve GIBELIN
Marcelle BENOIST veuve BONI
Guy FROC
Jeanne SCARRONE veuve BERNARDI
Alain BOUILLON
Josette VIEL épouse FOURMILLIER
Alexandre JUVENAL
Rose JAUFFRET veuve BILLIRAS

EN BREF

ABONNEMENT JEUNE DE - 26 ANS

JE GAGNE EN SOUPLESSE

SANS METTRE MON BUDGET EN PLS

LE RÉSEAU S'ENGAGE POUR MA MOBILITÉ :

- > VOYAGES ILLIMITÉS
- > 3 MOIS ÉCONOMISÉS

AVEC L'APPLI SEAMLESS SUR MON SMARTPHONE

MON ABO À PORTÉE DE MAIN !

reseau mistral
Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
reseau mistral.com

PATHE TOULON PATHE LA VALETTE

LES INFOS DU RÉSEAU MISTRAL

Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau (Place Victor Hugo, devant l'église), **mercredi 23 juin 2021** de 8h30 à 11h45 (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc.).

Abonnements Jeunes -26 ans

Le Réseau Mistral invite les jeunes de moins de 26 ans à procéder à leur abonnement ou à leur réabonnement en toute tranquillité, dès à présent, afin d'éviter la cohue de la rentrée scolaire. Pour cela, plusieurs solutions :

- Sur smartphone, avec l'appli « Seamless Transportation », disponible gratuitement sur Google Play et App Store ;
- Par formulaire de souscription, téléchargeable sur reseau mistral.com (rubrique « Bien voyager / Je suis Jeune ») ou disponible en agence, dans les accueils et relais commerciaux, et dans les agences mobiles.

Infos : 04.94.03.87.03 (du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 et le samedi, de 8h30 à 12h30) et sur le site www.reseau mistral.com

CROISIÈRES

✓ **Le COSCEM** (Comité des œuvres Sociales et Culturelles des Employés Municipaux) organise une croisière en Méditerranée 7 nuits en « all inclusive » (boissons comprises), du 22 au 29 août 2021, sur le MSC Seaside. Le circuit sera le suivant :

Marseille / Syracuse / Tarente / Civitavecchia (Rome) / Gênes / Marseille. Transport possible en bus aller-retour La Crau / Marseille.
Infos et réservations : 07.67.78.80.58

✓ **L'Association Loisirs Voyages (ALV)** organise également une croisière en Méditerranée, du 3 au 10 octobre 2021.
Infos et réservations : 07.69.08.72.89

RUN ARCHERY

Le Comité Départemental du Var de Tir à l'Arc organise un stage de Run Archery, le samedi 19 juin 2021, de 14h à 16h au Vallon du Soleil. Cette discipline mêle en fait la pratique de la course à pieds et du tir à l'arc. Encadré par Sandrine FIALON, Diplômée d'Etat de Tir à l'Arc, ce stage est ouvert à tous (licenciés et non licenciés) de tous niveaux, à partir de 12 ans. Il se déroulera en extérieur, dans le respect des gestes barrières en vigueur.

Au programme :

- ✓ Perfectionnement technique
- ✓ Gestion de sa respiration (course, sprint et temps de respiration)
- ✓ Mini Run Archery sur cibles basculantes, avec mise en condition de compétition

Les licenciés devront apporter leur matériel (arc et flèches). Ce matériel sera fourni aux non-licenciés. Il convient également de prévoir une tenue de sport adaptée, son masque et une bouteille d'eau.

Tarif : 20 €/h pour les licenciés FFTA, 40 €/h pour les non-licenciés
Inscription obligatoire : 06.83.87.47.42 ou vartiralarc@gmail.com

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans **l'App Store**

DISPONIBLE SUR **Google Play**

Fin de l'article d'Eric LACHIZE consacré au rugby.

Une rencontre à l'Isle-sur-la-Sorgue contre l'équipe de St-Jean-en-Royans, club de la Drôme, avait été épique. On commençait à avoir une bonne équipe qui nous avait permis d'atteindre les 32^{ème} de finale de la Coupe de France. En face jouait un ancien international. Au moment du coup d'envoi, le gars, sûr de lui, s'était amusé à brancher notre deuxième ligne, joueur le plus costaud du club qu'il ne fallait pas trop chatouiller.

Evidemment, le gars de St-Jean-en-Royans s'en est pris une, et c'est parti dans tous les sens ! Certains joueurs voulurent quitter le terrain pour que ça se calme, mais l'arbitre ayant refusé, la bagarre continua sur le terrain, puis démarra dans les tribunes entre supporters, dont certains arrachèrent des tuteurs dans les jardinières pour s'en servir de matraque. Seule l'intervention des gendarmes permit de remettre de l'ordre.

Mais celle qui marqua les esprits, et signa la fin du club, se déroula à Ollioules. Pas pire que les autres, mais immortalisée par une caméra dont les images remportèrent un vif succès lors de leur diffusion par le « Vingt heures » d'une chaîne nationale. Si on ajoute un coup de feu tiré sur une voiture qui ressemblait à celle de l'arbitre, des sanctions sévères étaient inévitables. Elles le furent, le club fut dissous et les joueurs radiés à vie.

En 1992, une partie des anciens joueurs, dont je faisais partie, se retrouvèrent, rejoints par d'autres, pour créer un nouveau club à la Moutonne, le Rugby Club Moutonnais dont l'équipe jouait sur le stade de l'Estagnol. J'y ai joué un an, avant de m'arrêter pour raison de santé, et je crois que ce club a existé une petite dizaine d'années.

Une personne qui n'appartenait pas au club, mais qui a joué un rôle important, c'est Marcel ARVIEU qui fit profiter de nombreuses personnes de ses talents de rebouteux, à cette époque où l'ostéopathie n'était pas encore pratiquée. Dans le club, nous avions un soigneur, Jeannot TURO, qui s'occu-

paît des innombrables petits bobos, mais pour traiter les nombreuses blessures nous nous adressions à Marcel. Les lundis et mardis qui suivaient les matches, les sportifs défilaient chez lui, footballeurs du Sporting, joueurs de rugby du RCT ou d'Hyères, Et nous aussi, évidemment. Une fois après un match au cours duquel je m'étais fait mal au genou, je croisai Marcel au Café de France. « Viens, on va derrière ».

Nous nous sommes installés dans l'arrière salle, où,

après avoir palpé mon genou, il le remit en place avec un beau craquement qui signa l'arrêt de la douleur. Je me souviens qu'assistant à des matches de rugby à Hyères, il n'était pas rare d'entendre, à la mi-temps : « Marcel ARVIEU est demandé dans les vestiaires ». Je sais que Marcel a aussi soigné des animaux, entre autres des chevaux lors des courses disputées sur l'hippodrome d'Hyères.



Phase de jeu sur le terrain en terre battue du stade de La Crau. En maillot sombre, au centre, Eric LACHIZE, à sa droite, de face, Jean-Robert VALERI, tout à fait à droite, Frédéric TELLANI.



Ambiance de fête à La Civette, avec au centre, dominant l'assemblée, le président Christian BLAIN, Eric LACHIZE étant au centre droit en tricot rayé.

AU MENU DE LA CANTINE RESTAURATION SCOLAIRE



du 31 mai au 4 juin

Lundi

- Taboulé
- Salade de penne vinaigrette *
- Emincé haut de cuisse de dinde au curry **LR**
- Carottes braisées
- Fromage blanc
- Corbeille de fruits

Mardi

- Tomates vinaigrette
- Courgettes râpées *
- Jambon blanc **LR**
- Coquillettes
- Petit moulé / Brie *
- Cocktail de fruits
- Abricots au sirop *

Jeudi

- Carottes râpées **BIO**
- Céleri vinaigrette *
- Sauté de boeuf **VF**
- Flan de courgettes fromage blanc
- Tomme blanche
- Bûchette mi-chèvre * **CHEF**
- Moelleux framboises spéculoos

Vendredi

- Salade douceur / Chou vinaigrette *
- Oeufs brouillés **BIO**
- Pommes frites
- Mimolette / Emmental *
- Crème Chocolat café
- Crème dessert au caramel *

du 7 au 11 juin

Lundi

- Lentilles vinaigrette
- Blé à la Méditerranéenne *
- Cordon bleu
- Haricots verts
- Gouda / Croûte noire *
- Corbeille de fruits

Mardi

- Gaspacho de tomates **CHEF**
- Sauté d'agneau aux olives **VF**
- Tortis **BIO**
- Yaourt aromatisé / Yaourt nature *
- Corbeille de fruits

Jeudi

- Salade de pommes de terre
- Friand au fromage
- Salade verte
- Fromage blanc
- Fromage blanc fruits rouges *
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Courgettes râpées
- Dips de carottes sauce aneth *
- Colin sauce bouillabaisse
- Semoule **BIO**
- Fraidou / Petit moulé noix *
- Mousse au cacao

du 14 au 18 juin

Lundi

- Menu végétarien
- Melon / Pastèque *
- Quenelles sauce béchamel
- Riz de Camargue
- Fournols / Saint Paulin *
- Batonnet glace chocolat

Mardi

- Salade verte aux fines herbes
- Lasagnes **VF** **CHEF**
- Coulommiers / Brie *
- Corbeille de fruits **BIO**

Jeudi

- Salade buffalo érable
- Tomate vinaigrette * **VF**
- Sauté de boeuf sauce cajun
- Courgettes à la persillade
- Yaourt nature
- Yaourt aromatisé *
- Tarte feuilletée aux pommes

Vendredi

- Houmous de pois cassés menthe
- Salade de pois chiches * **VF**
- Cuisse de poulet à l'américaine
- Carottes à la crème **BIO**
- Fondu Président
- Rondelé ail fines herbes *
- Corbeille de fruits

du 21 au 25 juin

Lundi

- Animation Cuisine Maestro
- Concerto salade sauce mangue
- Hot-dog
- Pommes frites
- Edam
- Pêche cantatrice

Mardi

- Animation Cuisine Maestro
- Dips carottes et céleri sauce salsa
- Timbale milanaise
- Cotentin
- Comme un Mozart **CHEF**

Jeudi

REPAS «CANTINE ÉTOILÉE»
(dessert recette Matyasy)

Vendredi

- Menu végétarien
- Salade brie aux raisins
- Concombre à la crème *
- Omelette **BIO**
- Riz aux petits légumes
- Camembert **BIO** / Gouda *
- Crème dessert vanille
- Crème dessert chocolat *

du 28 juin au 2 juillet

Lundi

- Tomate vinaigrette
- Champignons en salade *
- Sauté de boeuf **VF**
- Carottes braisées
- Mimolette / Croûte noire *
- Crêpe chocolat

Mardi

- Melon jaune
- Beignets de calamars sauce tartare
- Riz de Camargue / Ratatouille *
- Brie / Buchette *
- Cocktail de fruits
- Ananas au sirop *

Jeudi

- Menu végétarien
- Salade verte oeuf dur
- Couscous végétarien **CHEF**
- Yaourt nature **BIO**
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Carottes râpées **BIO**
- Radis beurre *
- Parmentier de poisson
- Fondu Président
- Petit moulé ail et fines herbes *
- Flan au caramel
- Flan à la vanille *

BIO Produit Bio **AB**

LR Label Rouge **LR**

VF Viande / Volaille Origine France

CHEF Recette du Chef

* 2^{ème} choix
(Ecoles Élémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Juin 2021

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires